



Secrétariat général

Numéro 153-2020

Réf. : YV/NS

Paris, le 8 juin 2020

REUNION ENTRE LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ACCOMPAGNE DE MEMBRES DU GOUVERNEMENT, ET LES INTERLOCUTEURS SOCIAUX - 4 JUIN 2020

Chères et chers camarades,

Jeudi 4 juin, avait lieu une troisième réunion, depuis le début de la crise sanitaire, entre le Président de la République, accompagné de membres du gouvernement (Premier Ministre, ministre du Travail, de l'économie et des finances, des comptes publics, de l'agriculture) et les interlocuteurs sociaux (organisations patronales interprofessionnelles et FNSEA, et confédérations syndicales représentatives, auxquelles avait encore été ajoutée l'UNSA).

Cette réunion, annoncée depuis plusieurs jours, avait été convoquée sans ordre du jour précis, la ministre du Travail nous ayant cependant indiqués, lors d'une réunion précédente, que des annonces seraient faites sur l'apprentissage et l'assurance chômage.

Dans son intervention liminaire, le Président de la République est revenu sur la situation de crise sanitaire et les mesures prises au compte de l'Etat ayant conduit à une forme de « *nationalisation des salaires et de l'aléa économique* » avec le recours à l'activité partielle. Il considère qu'aujourd'hui il s'agit de « *revenir à une grammaire économique plus conforme en innovant* », en vue d'un « *retour à l'activité dans les conditions de sécurité sanitaire et en faisant le choix de l'emploi* ». Il a indiqué qu'il ne souhaitait pas seulement nous entendre, mais qu'il fallait « *s'engager collectivement* » en sortant du choix du chômage, qui caractérise selon lui les politiques passées, afin de « *surmonter la crise sans reprendre dix ans de chômage de masse* ». Il estime que c'est par un « *dialogue social plus exigeant* » et la négociation collective au niveau des entreprises et des branches, que pourront être évités les licenciements et les pertes de compétences en résultant, appelant à ce que chacun prenne ses responsabilités.

Il a alors évoqué trois sujets principaux : **l'activité partielle de longue durée**, en ajoutant la question de la **responsabilité des donneurs d'ordre sur les sous-traitants**, le **travail détaché** et les très petites entreprises (entreprises unipersonnelles et indépendants) ; les **jeunes et l'apprentissage** ; le devenir de **l'assurance chômage**.

Une prochaine réunion, au même niveau, est prévue vers la mi-juin, afin de faire le bilan de réunions consacrées à ces sujets au niveau du ministère du Travail en particulier.

Chaque organisation – dans l'ordre habituel (syndicats – CFDT, CGT, FO, CGC, CFTC pour finir par l'UNSA ; employeurs – MEDEF, CPME, U2P et FNSEA) a pu réagir.

Cette réunion est parue assez surprenante, dans la mesure où, sur ces différents points, les discussions ont d'ores et déjà lieu avec la ministre du Travail. Nous n'avons pas manqué de rappeler que le cadre de ces discussions n'était pas toujours, loin s'en faut, celui d'un dialogue social tel que nous le concevons, étant sur des sujets sociaux d'importance mis devant le fait accompli. A ce sujet, **seule FO a interpellé le Président sur l'état d'urgence**, lui rappelant que nous nous étions adressés au Premier Ministre pour en demander l'arrêt.

Aussi, nous avons pris garde, dans notre intervention, de prévenir que nous assumions toujours nos responsabilités, en tant qu'organisation syndicale gardant les mains libres, dans le cadre de la négociation collective. Et nous avons redit que nous étions attentifs à ce que les responsabilités des uns et des autres ne soient pas diluées au nom de « conférences, « chartes », « pactes », rappelant que nous étions pour notre part porteurs de la représentation et de la défense des intérêts des salariés et non de l'intérêt général. Cela a d'ailleurs provoqué des réactions de désaccord avec FO, du Medef et du Premier Ministre, sur le thème que tout un chacun est « *dépositaire d'une part de l'intérêt général* ». La CGC a mis l'accent sur le fait que la culture sociale française était moins celle du tripartisme que de la négociation bipartite. A l'opposé, l'UNSA s'est dit « *partante, quelle que soit la forme à inventer, pour un nouveau pacte d'urgence sur l'emploi et les jeunes en apprentissage* ». La CFDT a conclu son intervention par un « chiche » et a invité à éviter l'échec. La CGT a insisté sur la difficulté de la confiance soulignant que les paroles et engagements proclamés par le Président de la République, notamment sur les salariés de la « deuxième ligne », devaient d'abord être respectés.

Une fois le tour de table des réactions terminé, la **Ministre du Travail** est revenue sur les trois sujets mis à l'ordre du jour pour annoncer essentiellement une décision répondant à une demande patronale : la prise en charge exceptionnelle, dès le 1 juillet et jusqu'en février 2021, par l'Etat du coût des contrats d'apprentissage à hauteur de 5000€ pour les moins de 18 ans et de 8000€ pour le plus de 18 ans. S'y ajoute l'allongement à 6 mois de la formation en CFA afin de permettre aux apprentis concernés de trouver un contrat. Concernant le dispositif d'activité partielle de longue durée, la ministre a simplement annoncé des discussions très rapidement (dès la semaine du 8 juin). Concernant le travail détaché, l'objectif serait de parvenir à un dispositif garantissant « à travail égal – coût égal », signifiant l'intégration des cotisations sociales ou de leur équivalent. Cette question suppose cependant un accord au niveau européen.

A noter : la ministre a annoncé que pour les salariés hors secteur de la santé et Ehpad, pour lesquels le COVID19 figurera à la table des maladies professionnelles, le gouvernement envisage un décret permettant la **reconnaissance individuelle comme maladie professionnelle**. A ce stade nous n'avons pas eu plus de précision. Nous vous tiendrons bien sûr informés précisément sur ce sujet.



Circulaire confédérale

Le **Ministre de l'économie et des finances** a indiqué que deux repreneurs s'étaient fait connaître pour la reprise de Luxfer (entreprise produisant des bouteilles d'oxygène à usage médical) et a confirmé l'annonce dans les jours à venir d'un plan de soutien au secteur aéronautique.

Le **Ministre des comptes publics** a indiqué que les mesures d'exonérations de cotisations prises dans le contexte de la crise sanitaire seraient compensées dans le budget de la sécurité sociale.

Le **Ministre de l'agriculture** a notamment évoqué la question des travailleurs détachés en lien avec le travail saisonnier agricole.

Vous trouverez ci-joint la trame de notre intervention ainsi qu'une dépêche AFP reprenant le point essentiel de nos interventions depuis le début de la semaine concernant la question de la modération des salaires (cf. aussi [ITW sur Europe 1](#)). Pressentant que ce sujet allait venir de plus en plus sur la table, nous avons considéré – notamment avec l'édito du 3 juin, intitulé « le salaire n'est pas l'ennemi de l'emploi, au contraire » - nécessaire de nous positionner publiquement. Nous avons ainsi pu réagir à nouveau dans plusieurs médias tant avant qu'à l'issue de la réunion avec le Président de la République.

Amitiés syndicalistes.

Yves VEYRIER
Secrétaire général

Annexe 1 : Trame d'intervention
Annexe 2 – Dépêche AFP